

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 259/2018**

**OBJET : Composition du comité de suivi et du comité de pilotage TEOMI**

**L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

**ABSENTS** : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président précise que, dans le cadre de la mise en œuvre de la TEOMI et suite au changement de Vice-Président, il convient de redéfinir la composition du comité de suivi de la TEOMI et propose la composition suivante :

- M. Blanchot comme élu référent, Président de ce comité de suivi
- M. Le Directeur Régional de l'ADEME ou son représentant
- Un représentant des communes de moins de 1000 habitants
- Un représentant des communes de plus de 1000 habitants
- Le président du club d'entreprise ALEVA ou de son représentant
- Le président de l'association des artisans du canton d'Auterive ou de son représentant
- Un représentant des collectifs environnementaux
- Les membres de la commission collecte

Un comité de Pilotage sur le projet est également nécessaire. Ce comité travaillera sur des points précis, des questions techniques et pratiques, et formulera des propositions qui seront soumises au bureau puis au conseil communautaire. Il est proposé la constitution suivante :

- Les membres de la commission collecte
- Le responsable du service de valorisation des déchets
- Le directeur technique
- L'agent chargé de mission sur la collecte
- Des élus pour les communes qui ne sont pas représentées par la commission collecte.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la composition du comité de suivi et du comité de pilotage pour la TEOMI tel que défini ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS